



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

L'Assemblée Générale Ordinaire 2023 de l'ASPI aura lieu le

Judi 25 janvier 2024 à partir de 14h00

au MEDEF

55, avenue Bosquet 75007 Paris

En amont de l'Assemblée Générale Ordinaire, des élections auront lieu pour renouveler une partie du Conseil d'Administration. Six sièges sont à pourvoir au Conseil d'Administration. Vous trouverez en annexe un document de présentation des candidats à cette élection.

Il est rappelé que les membres actifs et de soutien peuvent prendre part au vote **à condition d'être à jour de leur cotisation le jour de l'Assemblée Générale.**

La convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'ordre du jour, ainsi que les modalités de vote électronique sont joints à la présente convocation.

L'Assemblée Générale sera suivie :

- à 16h d'une Conférence sur le thème :

Retours d'expérience et réflexions juridiques suite à l'entrée en vigueur du BU et de la JUB



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire 2023 de l'ASPI aura lieu le

Jeudi 25 janvier 2024 à partir de 14h00
au MEDEF
55, avenue Bosquet 75007 Paris

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du rapport moral
2. Lecture et approbation du rapport financier
3. Questions diverses
4. Vote concernant la cotisation pour l'année 2024
5. Résultats des élections du Conseil d'Administration

NOTA

- a) Il est rappelé que les membres actifs et les membres de soutien, non-inscrits sur la liste instituée par l'Art. L.422-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, peuvent voter s'ils sont à jour de leur cotisation.

Géraldine GUERY-JACQUES
Présidente



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

**CANDIDATURES POUR LE RENOUELEMENT DE 6 POSTES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'ASPI 2024**
7 candidats par ordre d'arrivée de candidature



Bertrand DENIEUL
(Renouvellement pour un deuxième mandat)

Titulaire d'un Mastère 2 à Paris II en droit de la Propriété Industrielle en 2009, formation complétée en 2014 par un diplôme de l'IEEPI/Université de Strasbourg en stratégie de la Propriété Industrielle, Bertrand Denieul a aussi acquis un Master of Arts de la Johns Hopkins School of Advanced Int'l Studies Wash. DC, USA.

En tant que juriste PI, Bertrand Denieul a effectué son parcours professionnel dans le monde de l'Energie, négociant notamment les licences de technologie de la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite, avant de rejoindre la Direction juridique de la branche amont de Total énergies, où il a participé à un arbitrage OMPI et traité des cas de négociations PI sensibles aux USA et au Brésil.

Membre du CA de l'ASPI depuis 2021, Bertrand Denieul s'est investi dans les sujets nombreux et divers de l'ASPI (JUB, legal privilege pour les ingénieurs PI...), animant deux café ASPI sur des sujets liés au secret des affaires et organisant des sessions de formation à LinkedIn pour le CA, afin de mieux impacter ce réseau.

Avec enthousiasme et énergie, il souhaite, via un second mandat, continuer son implication en faveur des spécialistes en PI de l'Industrie et le rayonnement de l'association auprès des pouvoirs publics et des associations amies, **en apportant son éclairage de juriste.**



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie



Géraldine GUERY-JACQUES
(Renouvellement pour un deuxième mandat)

Ingénieur diplômée de l'INSA de Lyon, Géraldine a commencé à travailler dans la PI en 1998, à l'INPI en tant qu'Examinateur de Brevets et sur le projet de loi concernant la brevetabilité des Inventions mises en œuvre par ordinateur. Elle y a passé le CEIPI Brevets (2000) et Marques-Modèles (2002). Après quelques années à l'INPI, elle a intégré le service PI en industrie d'un groupe international d'appareillage médical, ce qui lui a permis d'aborder tous les aspects PI au sein d'une entreprise et de se qualifier près l'OEB et devant l'INPI. Croyant dans le contentieux brevet européen, elle passe en 2008 le diplôme de Patent Litigator du CEIPI. Fidèle à l'industrie, elle rejoint le leader mondial de petit équipement ménager SEB en 2009 où elle a occupée pendant 6 ans le poste d'ingénieur brevet expert avant de devenir directrice pour animer la fonction Brevet au sein du Groupe SEB, poste qu'elle occupe actuellement.

Géraldine est depuis longtemps impliquée dans le développement de la PI : elle a été active dans la préparation à l'EQE (tuteure EPI et ASPI) et a été membre du jury EQF Brevets devant l'INPI. Elle est membre des associations ASPI, AIPPI, GRAPI, EPI, APEB. Elle est Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'INPI en tant que représentant des praticiens de la PI en entreprise.

Après 2 ans de présidence de l'ASPI, elle se représente aujourd'hui comme candidate aux élections du Conseil d'Administration de l'ASPI pour continuer son engagement auprès de l'ASPI, au-delà de son implication quotidienne chez SEB. Passionnée par son domaine, elle souhaite s'impliquer encore pour auprès de toutes les parties prenantes, notamment dans les travaux suivants :

- continuer à développer des actions autour du Brevet Unitaire et de la Juridiction Unifiée du Brevet, en lien étroit avec tous les acteurs et tous les représentants devant la JUB,
- continuer à développer la sensibilisation des étudiants sur notre métier pour attirer plus de talents (participation à des programmes PI en école d'ingénieur avec des interventions de spécialistes de l'ASPI, développement de stand « famille de la PI » sur des salons d'étudiants scientifiques,
- anticiper le changement de l'EQE prévu pour 2025 avec l'adaptation de notre formation ASPI si reconnue,



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

- encourager le développement de la réflexion en cours de l'EQF : participer à la refonte de cet examen pour préparer les spécialistes aux enjeux juridiques et stratégiques de la PI en entreprise et en professionnaliser la préparation par une forte contribution de l'ASPI ;
- dans la droite ligne de notre mission de représentation de la profession devant les institutionnels, continuer à soutenir l'entrée en droit français d'un *legal privilege* des spécialistes qualifiés en PI en entreprise, en lien avec l'AFJE.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie



Jean-Luc CHAGNAUD

Titulaire d'un doctorat en Biochimie en 1990, il a été Responsable d'un laboratoire de développement d'anticorps monoclonaux puis d'une plateforme technologique de conception, criblage et production de protéines recombinantes (GIS Immunoglobulines Recombinantes) à l'Université Bordeaux pendant 10 ans. En 2000 il a intégré la société DIAGAST pendant 5 ans comme Responsable de l'Unité Veille-Innovations, assurant le développement Produits Innovants en Sécurité Transfusionnelle et notamment l'automate d'analyses QWALYS. Il a ensuite été Business Développeur Santé Pharma dans le service de Valorisation de la Faculté de Médecine de Bordeaux de 2006 à 2009 puis Responsable du pôle Propriété Intellectuelle/Licensing chez Aquitaine Valo de 2009 à 2012.

Responsable de BU Santé Bien-Etre et de la Propriété Intellectuelle à la SATT Aquitaine depuis 2012, il assure le pilotage de l'activité de transfert technologique du portefeuille de titres de PI de l'Université de Bordeaux et du CHU de Bordeaux [*Success stories : Hémingiol (Pierre Fabre)- Treefrog Therapeutics – Corlieve Therapeutics – Poietis – Rebrain.*]

Membre du GTBizDev du Réseau SATT, du LES et de l'ASPI, il souhaite apporter à l'ASPI mon expérience afin d'engager une réflexion sur les interactions public/privé et les bonnes pratiques à adopter qui contribueront à une meilleure valorisation économique des innovations et compétitivité de nos sociétés. Concrètement il agirait pour impliquer les SATTs et porter le point de vue des académiques dans les travaux menés par l'ASPI, notamment dans le développement des relations avec l'INPI.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie



Han ZHAO

Ingénieure généraliste, titulaire de CEIPI-option brevets depuis 2014 et mandataire européen depuis 2018, Han présente sa candidature au Conseil d'Administration de l'ASPI.

Elle a débuté sa carrière dans la Propriété Industrielle en tant qu'ingénieure brevet au sein du groupe SEB. Après 5 années enrichissantes, Elle a rejoint le cabinet LLR en Île-de-France où elle a eu l'occasion de travailler avec un grand panel de clients. Elle a également été membre du comité de rédaction du blog Chine PI animé par le cabinet. En 2022, elle est retournée en industrie en rejoignant la direction PI de Valeo Systèmes Thermiques.

Ayant été cooptée pour rejoindre le Conseil d'Administration fin 2023, elle souhaite poursuivre son implication pour promouvoir l'ASPI et contribuer aux différents travaux d'études ou d'organisation d'évènements.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie



Caroline PIGASSE
(Renouvellement pour un deuxième mandat)

Titulaire d'un DESS de microbiologie appliquée et génie biologique de l'Université Paris VI, diplômée du CEIPI en 1992, inscrite sur la liste des personnes qualifiées en propriété industrielle depuis 2009, mandataire européen depuis 2010 et diplômée du Diplôme universitaire « Contentieux des brevets en Europe » en 2018, Caroline Pigasse a exercé comme ingénieur brevets au sein du cabinet NONY et Associés puis comme responsable brevets au sein de la société Bio-Rad, société spécialisée dans le diagnostic.

En 2008, elle rejoint le département brevets du laboratoire pharmaceutique Sanofi où elle travaille jusqu'en 2019 dans l'équipe dédiée au support à la branche Affaires Industrielles puis prend la responsabilité d'une équipe assurant un support global aux composés obtenus par synthèse chimique.

Forte de son expérience acquise au cours de son 1er mandat, Caroline souhaiterait continuer à s'investir au sein du conseil d'administration notamment dans l'organisation de la préparation à l'EQE et dans celles des conférences en particulier dédiées aux Life Sciences ou à l'actualité du droit aux USA.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie



David THIBAUDEAU

Il souhaite s'investir dans la vie de l'association, en qualité d'administrateur, pour contribuer aux différentes actions de l'ASPI en tant qu'instance représentative des professionnels de l'industrie, notamment au travers des événements comme les conférences et les Cafés de l'ASPI, les relations avec l'INPI ainsi que les actions de sensibilisation aux métiers de la PI.

Il est diplômé du CEIPI, mandataire agréé près l'OEB et inscrit sur la liste des personnes qualifiées en Brevets d'invention près l'INPI. Il est également titulaire du diplôme Diplôme universitaire Contentieux des brevets en Europe et du Master of Intellectual Property Law and Management (MIPLM) du CEIPI.

Il a débuté sa carrière professionnelle en 1998 dans le Groupe Valeo en tant qu'ingénieur brevet dans la branche Embrayages et Transmissions avant de la poursuivre au sein des cabinets Philippe Kohn puis Gevers & Ores et de rejoindre, depuis 2019, le Département Propriété Industrielle en France du groupe Saint-Gobain.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie



Guillaume BELLEGARDE

Titulaire d'un Master 2 Biochimie, Biotechnologies de l'Université Paul Sabatier à Toulouse, Guillaume est également diplômé du CEIPI et ancien membre élu au Conseil d'Administration du CEIPI de 2014 à 2016.

Débutant son expérience professionnelle au sein du Service Propriété Industrielle de la société Macopharma en 2015 et rejoignant ensuite la «scale-up» Abolis Biotechnologies en 2019, en tant que Responsable Propriété Intellectuelle, il se considère comme un professionnel dynamique et investi. Il consacre ainsi son énergie à cette intersection passionnante de la science et du droit. Son rôle actuel chez Abolis lui a permis d'acquérir une perspective approfondie sur les défis et les opportunités spécifiques au monde de l'industrie, en particulier des start-ups et des PME.

Il souhaite aujourd'hui poursuivre son engagement professionnel et contribuer au développement et à la promotion des meilleures pratiques dans la PI en intégrant le Conseil d'Administration de l'ASPI. Il se réjouit de l'opportunité de travailler avec d'autres professionnels passionnés sur des sujets d'actualité (tel que l'usage de l'IA dans la pratique de notre métier par exemple) afin de renforcer notre communauté et promouvoir l'excellence dans le domaine de la propriété intellectuelle.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

MODALITES DU VOTE ELECTRONIQUE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASPI

1 – VOTE ELECTRONIQUE

Vous allez recevoir un mail de la plateforme de vote électronique BELENIOS. Pensez à vérifier vos spams si vous ne recevez pas.

Avant le début de l'élection, l'électeur reçoit un mail avec son code de vote et l'url de l'élection.

Pendant l'élection, l'électeur peut se rendre sur la page de l'élection et voter de la manière suivante :

- l'électeur saisit son code de vote
- il a alors accès aux questions de l'élection et sélectionne ses candidats
- l'ordinateur chiffre ses choix (à l'aide d'un programme JavaScript) et affiche à l'électeur un numéro de suivi, qui est une empreinte du bulletin. Ce numéro de suivi est également envoyé par mail lorsque l'électeur a fini de voter.
- une fois que l'électeur a vérifié ses choix, il est invité à s'authentifier en saisissant son adresse mail. Il reçoit alors un mot de passe éphémère à son adresse, qu'il saisit dans l'interface de vote. D'autres moyens d'authentification sont possibles (par exemple un envoi préalable d'un mot de passe suivant les élections).
- note : un électeur peut voter à nouveau. Seul le *dernier* vote est pris en compte.

Un tutoriel vidéo est disponible [en ligne](#).

Comme vous le verrez, la présentation des candidats sera reprise au niveau du vote, sachant qu'il ne sera possible de choisir que six candidats au plus.

Le vote sera ouvert dès l'envoi de la convocation sera clôturé le jeudi 25 janvier 2024 à 12h00.

Les résultats des votes seront annoncés en clôture de l'Assemblée Générale.

2 – VOTE PAR CORRESPONDANCE ou PAR PROCURATION

Comme vous l'aurez compris, avec l'apparition du vote électronique, il n'est désormais plus nécessaire de mettre en place un vote par correspondance ou par procuration.